

## IDENTIFICATION

Numéro de membre ou de dossier : |

Nom : |

Prénom : |

Courriel : |

Téléphone : |

## INSTRUCTIONS

Vous avez déclaré avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle.

Vous devez remplir ce formulaire et le transmettre à l'Ordre afin qu'il évalue s'il existe un lien entre votre condamnation et l'exercice de la profession d'ingénieur. Veuillez déclarer l'existence de toute décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle, ainsi que toute décision rendue par un tribunal étranger qui vous déclare coupable d'une infraction de nature criminelle.

Si vous n'êtes pas encore membre de l'Ordre, ce dernier peut refuser de vous délivrer un permis ou de vous inscrire au tableau s'il conclut à un lien entre l'exercice de la profession et l'infraction pour laquelle vous avez été condamné. L'Ordre peut également prendre une telle mesure si vous ne transmettez pas ce formulaire et tout autre renseignement ou document requis pour l'étude de votre dossier.

Si vous êtes déjà membre de l'Ordre, ce dernier peut vous radier ou limiter ou suspendre votre droit d'exercice, s'il conclut à un lien entre l'exercice de la profession et l'infraction pour laquelle vous avez été condamné. L'Ordre peut également vous radier si vous ne transmettez pas ce formulaire et tout autre renseignement ou document requis pour l'étude de votre dossier. Veuillez noter que la déclaration que vous ferez n'entraîne pas automatiquement l'imposition d'une mesure contre vous.

Sauf s'il s'agit d'un refus ou d'une omission de transmettre un renseignement ou un document, l'Ordre n'imposera aucune mesure contre vous avant de vous avoir donné l'occasion de présenter vos observations. Pour tout renseignement supplémentaire, contactez la Direction du secrétariat et des affaires juridiques au 514 845-6141 ou 1 800 461-6141.

**Pour chacune des infractions criminelles pour lesquelles vous avez été déclaré coupable, veuillez répondre aux questions suivantes :**

## INFRACTION CRIMINELLE

1. Avez-vous déjà obtenu un pardon administratif<sup>1</sup> pour cette infraction criminelle ?

<sup>1</sup> Pour les infractions criminelles commises au Canada, on entend par « pardon administratif » une suspension du casier judiciaire, un pardon ou la clémence royale.

Si oui, veuillez joindre au présent formulaire une copie de la décision prononçant l'absolution ou la réhabilitation ou une copie de la preuve de pardon ou de clémence royale. Pour un pardon obtenu à l'étranger, veuillez joindre tous les documents qui attestent son existence.

- a. Si vous n'avez pas obtenu de pardon administratif, veuillez répondre aux autres questions du formulaire.

## LIEU

2. Veuillez indiquer la province ou le pays où la décision a été rendue ainsi que le nom du tribunal (juridiction) qui a rendu la décision.

Province / Pays : \_\_\_\_\_

Tribunal / Juridiction : \_\_\_\_\_

## EXPLICATIONS

3. Veuillez indiquer la nature de l'infraction.

EXPLICATIONS

4. Veuillez indiquer la peine imposée.

## EXPLICATIONS

5. L'infraction a-t-elle été commise alors que vous exercez des activités professionnelles ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

## EXPLICATIONS

6. Veuillez indiquer ci-dessous (ou joindre une lettre pour indiquer ce qui est demandé) les circonstances de l'infraction, notamment à quel moment et où a eu lieu l'infraction, s'il s'agit d'une infraction commise au travail ou dans le cadre de votre travail, ce qui a conduit à la commission de l'infraction, ce qui s'est passé par la suite.

#### DOCUMENTS À FAIRE PARVENIR

Veillez joindre au présent formulaire les documents suivants :

- jugement ou procès-verbal, à la fois sur la culpabilité et la sanction ;
- dénonciation ;
- selon le cas :
  - o ordonnance de paiement de l'amende/de la suramende ;
  - o ordonnance de probation ;
  - o document confirmant l'obtention d'un pardon ;
- tout autre document que vous jugez pertinent (demande de pardon, lettre de centre de réhabilitation ou de centre de désintoxication, etc.).

## DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je certifie et affirme solennellement que les informations fournies dans le présent formulaire ainsi que tous les documents joints et/ou envoyés par la poste sont vrais, exacts et non altérés.

Je consens à ce que l'Ordre des ingénieurs du Québec contacte, s'il y a lieu, les personnes ou les organismes qui ont rédigé, signé, produit ou certifié les documents constituant mon dossier afin d'en vérifier l'exactitude et la véracité.

Je comprends qu'une fausse déclaration, une omission de rapporter un fait ou la transmission de faux documents, de documents altérés ou obtenus frauduleusement peut entraîner la suspension ou le rejet de ma demande d'inscription au tableau de l'Ordre s'il s'agit de ma première inscription au tableau. Cependant, si je suis déjà inscrit au tableau, cela peut plutôt entraîner des sanctions disciplinaires.

Signature	Jour (JJ)	Mois (MM)	Année (AA)
-----------	-----------	-----------	------------

Veillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé ainsi que tous les documents requis par courriel à l'adresse suivante : [aff.jur@oiq.qc.ca](mailto:aff.jur@oiq.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Direction du secrétariat et des affaires juridiques  
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC  
Gare Windsor, bureau 350  
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal  
Montréal QC H3B 2S2